

Le service conseil juridique statutaire vous accompagne



3 façons de nous contacter

Via l'Extranet collectivités *

https://extranet.cdg62.fr/

-> rubrique **e-CdG62**

Menu Conseil juridique statutaire

* Plus d'informations sur cette saisine au verso





Par téléphone

au 03 21 52 99 50

Sur rendez-vous dans vos locaux ou au CdG62





Saisir les juristes du conseil statutaire via l'Extranet Collectivités



Rendez-vous sur notre site

https://www.cdg62.fr/

puis cliquez sur l'onglet rose

Extranet Collectivités



Cliquez sur la brique



e-CdG62



Saisissez vos identifiants pour vous connecter



Dans le menu, rendez-vous dans la **rubrique Conseil juridique statutaire** puis, **cliquez sur Nouvelle saisine**



Créez vos demandes et consultez nos réponses